



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 8 NOVEMBRE 2022

Ce jourd'hui, jeudi 3 novembre 2022, Nous, Patrice AZILE, Maire de MONTHOIRON, avons convoqué Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'effet de se réunir à la Mairie de Monthoiron, le mardi 8 novembre 2022 à 19h30.

Le Maire,
Patrice AZILE

Séance du 8 novembre 2022

Présents : Présents : M. AZILE Patrice, Maire, Mmes : BALZANO Karine, GAUFFREAU Corinne, MM : BOCQUIER Christophe, GONZALES Nicolas, GOYAUD Romain, MIREBEAU Thierry, PRINGUET Cyriack

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FAUGEROUX Graziella à M. PRINGUET Cyriack, M. KORNECKI David à Mme BALZANO Karine

A été nommé(e) secrétaire : M. MIREBEAU Thierry

QUORUM REQUIS : 6 élus sur 10

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Election au poste de 2^{ème} adjoint au Maire de la commune de Monthoiron
- 2 - Personnel : création d'un poste de secrétaire de Mairie
- 3 - Courrier Vent des Forts : demande de recours gracieux contre la délibération du Conseil Municipal du 18 août 2022
- 4 - Associations : convention d'utilisation des salles communales pour les activités sportives
- 5 - Ecole de Chenevelles : demande de subvention exceptionnelle – projet Jazz
- 6 - Vie des Commissions
- 7 - Informations et questions diverses

1 - Election au poste de 2^{ème} adjoint au Maire de la commune de Monthoiron

Par courrier du 25 octobre dernier, Monsieur le Sous-Préfet de Châtelleraut a validé la démission de Christophe CARDINEAU en qualité d'adjoint au Maire mais également en tant que conseiller municipal. L'élection au poste de 2^{ème} adjoint a donc été mise à l'ordre du jour.

Suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux – le Conseil Municipal comptant à présent un effectif de 10 personnes – et après consultation de la Sous-Préfecture, ce premier point à l'ordre du jour ne doit pas être examiné par le Conseil Municipal, qui « ne peut plus statuer sur ce point actuellement au regard du nombre de conseillers restants ». Ce point est dès lors retiré de l'ordre du jour.

Cf L2122-8a.5 « *Quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de son effectif légal ou compte moins de cinq membres* »

Une élection partielle complémentaire doit avoir lieu avant de procéder à l'élection d'un ou plusieurs nouveaux adjoints.

2 – Personnel : Création d'un poste de secrétaire de Mairie

Suite à la mutation de la secrétaire de Mairie à compter du 15 novembre 2022 vers une autre collectivité, un appel à candidatures a été lancé.

Après avoir examiné les candidatures, Monsieur le Maire assisté de la commission du personnel n'ayant pas réussi à statuer sur le choix d'un candidat, l'offre passée est déclarée infructueuse.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, il est convenu de :

- proroger la création du poste de secrétaire de Mairie,
- renouveler l'appel à candidatures pour 2 mois.

3 - Courrier Vent des Forts : demande de recours gracieux contre la délibération du Conseil Municipal du 18 août 2022

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier du 13 octobre dernier, l'Association Vent des Forts a émis un recours gracieux contre la délibération du conseil municipal du 18 août 2022.

Cette délibération portait sur la décision prise de saisir le Conseil d'Etat afin de se pourvoir contre la décision rendue par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dans le contentieux contre la délibération prise le 15 juillet 2019 prescrivant la révision allégée du PLU. L'association sollicite par ce courrier le conseil municipal pour le retrait de cette délibération.

Après concertation de l'avocat de la commune, Me Brugière, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder au retrait de la délibération en question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide de:

- ne pas retirer la délibération n°2022_29 du Conseil Municipal en date du 18 août 2022

4 – Associations : convention d'utilisation des salles communales pour les activités sportives

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, certaines associations utilisent les salles communales pour la pratique d'activités sportives: le Yoga, la Danse et la Gymnastique. Lors des différentes réunions de municipalité, il a été décidé de conclure des conventions d'utilisation de salles afin que chaque association soit régie par les mêmes règles.

Les projets de conventions ayant été diffusés à l'ensemble du Conseil Municipal en amont, pour prise de connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de:

- valider le projet de conventions préparé lors des réunions de Municipalité.

5 - Ecole de Chenevelles : demande de subvention exceptionnelle – projet jazz

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite au dernier conseil d'école, l'école de Chenevelles a transmis un courrier à la Mairie de Monthoiron afin de solliciter auprès du Conseil Municipal une subvention exceptionnelle dans le cadre du projet jazz "Song for Six". L'école demande ainsi une subvention de 300€ sur l'ensemble du RPI, répartition à convenir entre les deux communes. La commune de Monthoiron devant se positionner sur cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de:

- émettre un avis favorable
- attribuer un montant de 150€ en subvention exceptionnelle à l'école de Chenevelles dans le cadre du projet jazz "Song for Six"

6 - Vie des commissions

- Point sur :
 - Commission scolaire RPI, le 19 septembre
 - Réunion de rentrée scolaire, le 20 septembre
 - Conseil d'Administration du P'tit Prince, le 23 septembre – *Financement / participation*
 - Commission Loisirs, le 1^{er} octobre
 - Visite de M. le Sous-Préfet, à la Mairie le 4 octobre
 - Réunion des Maires – MARPA Archigny, le 6 octobre
 - Réunion de préparation du Rallye de la Vienne, le 6 octobre – *Date fixée au 10 et 11 mars 2023*
 - Conseil de concertation du P'tit Prince, le 6 octobre
 - CAGC – conférence des Maires, le 17 octobre
 - Conseil d'école, le 18 octobre – *Point sur les effectifs et les travaux effectués*
 - CAGC – randonnées VTT, le 20 octobre – *12 circuits à créer sur la CAGC pour 2023*
 - CAGC – COPIL Fonds de Concours, le 21 octobre
- Dates à retenir :
 -

6 - Informations et questions diverses

La séance est levée à 22h30.

Signatures :
Patrice AZILE, Maire

Thierry MIREBEAU, Secrétaire de séance